

LE

## PRESIDENT

## JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Les Clubs. — Intervention de la France en Italie. — Croisade catholique en faveur de Pie IX. — Le Mont-de-Piété ou la misère parisienne. — Les citoyens Louis Blanc, Caussidière et les journaux rouges. — Les prisonniers de Vincennes à Bourges. — Détails complets sur le départ des accusés de mai, paroles que plusieurs ont prononcées. — Italie. — CHRONIQUE PARISIENNE : Intervention autrichienne en Toscane; Revue des troupes de Paris par L.-N. Bonaparte; Départ du prince de Joinville pour le Brésil; Les vieux grognards de la vieille; Le drapeau tricolore et M. de Lamartine; Un condamné fidèle à sa promesse. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : Détails sur la grande revue, sur la petite guerre, sur le pont jeté sur le Rhône; Le maréchal Bugeaud à la revue; Arrêté qui interdira la crie des journaux sur la voie publique; Un homme mordu par un chien; Eclipse de lune. — Nouvelles étrangères : Victoire des Hongrois sur les Autrichiens. — Invention pour la prompte confection des armes à feu. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 8 Mars 1849.

## Les Clubs.

Un membre du Gouvernement provisoire l'a dit à la tribune : Il y a une république dont la France ne veut pas, c'est la république avec les clubs incendiaires, avec les doctrines subversives; la république évoquant les souvenirs les plus sinistres et les traditions les plus terribles des époques révolutionnaires; c'est la république des violences morales, et ce que cet orateur, M. de Lamartine, appelait les proconsulats d'opinion, organisés dans les départements, pour agiter un pays affamé de calme; la république des promenades de deux cent mille hommes, des complots incessamment tramés dans les clubs et dans les sociétés secrètes; la république enfin, dans la-

quelle on viole, comme au 15 mai, la souveraineté nationale dans sa représentation légalement et moralement inviolable, et dans laquelle on ensanglante les rues de Paris, comme dans les funèbres journées de juin.

Non, certes, la France ne veut pas cette république là. Elle l'a prouvé par toutes les démonstrations que la loi lui a permis de faire, et enfin par ses votes politiques, comme, par exemple, l'élection du 10 décembre. Et maintenant nous demandons si la première vertu, le premier devoir des citoyens, sous un régime qui a pour principe la souveraineté populaire, n'est pas de respecter la volonté du peuple, sa vraie volonté, la seule qui soit authentique, irrécusable, celle qui s'exprime par le suffrage universel. Cela posé, qui est-ce qui a sans cesse lutté pour imposer à la France cette république anarchique dont elle ne veut pas? n'est-ce pas le parti démagogique et socialiste? Qui est-ce qui a sans cesse lutté pour préserver la France de l'objet de sa juste horreur? n'est-ce pas le parti modéré, auquel les prétendus démocrates imputent des idées, des projets de conspirations contre l'ordre de choses actuel?

Oui, si la république a échappé aux périls des doctrines subversives et des attentats matériels, c'est en grande partie à ceux qu'on accuse d'être ses ennemis qu'elle le doit. Si elle n'y a pas succombé, ce n'est pas la faute de ceux qui se posent comme ses seuls soutiens possibles, par la raison qu'ils l'ont souhaitée avant qu'elle ne fût établie. Eh, mon Dieu! ces éternels ennemis de tous les pouvoirs possibles ne semblent-ils pas n'avoir combattu pour elle que parce qu'elle n'existait pas? Qui est-ce qui a compromis la république par des théories aveugles, par des espérances folles? Qui est-ce qui a conspiré contre elle? Qui est-ce qui l'a attaquée, les armes à la main? n'est-ce pas toujours le parti démagogique?

Les efforts tant calomniés du gouvernement actuel n'ont pas d'autre but que de faire une république

qui ne soit pas dans ces abominables conditions définies par M. de Lamartine, et qui, selon lui, sont repoussées, exécrées par la France entière. La France déteste la république des doctrines subversives. Les doctrines subversives, n'est-ce pas ce fatras d'utopies rivales et contradictoires qu'on appelle les idées socialistes? L'Assemblée nationale les a répudiées par un vote à peu près unanime. Le gouvernement continue à les combattre. La France déteste la république des clubs incendiaires. Le gouvernement veut les éteindre. La France déteste la république des souvenirs sinistres et des traditions néfastes de nos plus mauvaises époques révolutionnaires. Le gouvernement veut faire disparaître les emblèmes qui effraient l'imagination et attristent les cœurs de la population. La France déteste la république des proconsulats d'opinion, lesquels s'exercent aujourd'hui par les organisateurs des banquets, faute de proconsulats officiels institués, comme dans les premiers temps, par le pouvoir. Le gouvernement veut au moins supprimer la licence, en employant la surveillance légale et légitime d'un agent de l'autorité.

Evidemment, tous ces actes tendent à une même chose, nous le répétons, à ce que nous n'ayons pas cette république anarchique, dont la France ne veut pas, selon l'aveu, l'expression d'un homme qui a pris une grande part à la fondation de la république. Et, de leur côté, que disent, que font les démagogues et les socialistes? Il prêchent, ils s'efforcent de maintenir toutes les choses qui rendent la république odieuse au pays, et qui la rendraient même impossible; en sorte qu'ils attaquent à la fois et le vœu du pays et la forme du gouvernement selon leur cœur. Ils ont tellement le génie de la destruction, qu'ils demandent, sous un régime qu'ils prétendent affectionner, les armes dont ils ne se sont jamais servis, eux, que dans l'espoir de détruire un régime qu'ils détestaient. Vainement prouvera-t-on par les faits, par l'autorité des hommes les plus amis de la liberté et les plus in-

## FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

## Patte-Blanche.

ÉPISEDE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Mon ami Pingret, cet homme antique, d'une âme vigoureuse et solidement trempée pourtant, ne pouvait s'habituer à son isolement, malgré ses goûts sauvages et anti-sociaux.

Bien que décidé à persévérer dans un célibat rigoureux, de peur d'avoir à subir le joug d'une femme ou trop aimante ou trop infidèle, il prenait la vie en dégoût et se consumait en boutades chagrines bien faites pour altérer les riches contours de sa corpulence.

Il n'avait d'autre camarade que moi à Paris; mais nos affaires nous permettaient rarement de nous réunir. J'allai lui proposer Patte-Blanche, et il me combla de joie en m'apprenant qu'il avait plusieurs fois

songé à me l'acheter; mais que mon attachement ridicule pour cette vilaine bête l'avait toujours empêché de donner suite à ce projet.

Il me fut impossible, malgré mes vives instances, de le lui faire accepter comme don....

Le prix de cette vente odieuse fut fixé à cinquante francs, payable le lendemain chez Pingret où je dus diner.

J'eus l'infamie de penser que je venais de conclure une superbe affaire: j'avais des besoins extrêmes, mon indigence était à son comble. Du même coup, je me délivrai d'une préoccupation fastidieuse et je recouvrai la paix de mon foyer; mais tous ces avantages ne me satisfaisaient que fort incomplètement, et ce fut l'âme navrée que je rentrai chez moi où m'attendaient de nouvelles plaintes à l'endroit de Patte-Blanche.

Le lendemain arriva bien vite.

Au moment de me rendre chez M. Pingret, je crus avoir perdu mon chien; je le cherchai partout dans la maison, dans la cour, dans la rue.... Pas de Patte-Blanche! Lui, si prompt à accourir au moindre de mes appels, n'y répondit pas ce jour-là.

Les chiens auraient-ils comme nous des pressentiments?

Je finis par le découvrir sous mon lit, où il s'était blotti tout frissonnant, il rampa jusqu'à moi pour me

lécher les pieds. Je le grondai de ce qu'il ternissait ainsi le brillant de mes bottes; je lui mis son collier et nous partimes.

Patte-Blanche me suivit à pas lents, flairant mes talons, l'oreille basse et l'œil morne; il se coucha sous un fauteuil aussitôt arrivé à destination, et n'en bougea plus.

Notre petit diner était charmant. Pingret aimait la bonne chère, il me força de trinquer avec lui au nom de toutes nos victoires, et vous pouvez juger, messieurs, si ma tête tournait! Il était assez tard, quand nous nous dîmes adieu.

Quand je me levai de table, Pingret plaça devant moi dix pièces de cinq francs. J'allais les empocher lorsque le moins prévu de tous les obstacles m'arrêta... Mon chien m'offrait sa patte!

Je rougis, et une grosse larme obscurcit un instant ma vue. Je voulus rendre à Pingret cette somme que j'avais honte de toucher.... Celui-ci, s'apercevant de mon émotion, se mit à rire.

— Ne joue pas le mélodrame, Burat, me dit-il; mon chien te demande tout simplement tes croûtes de fromage....

Son chien! Ce mot me fit mal. Je me hâtai de fuir, sans oser regarder derrière moi.

(La suite au prochain numéro.)

ontestable ment investis de l'estime de l'univers, que les clubs sont une institution anarchique avec laquelle une société ne peut pas vivre, ce vice fondamental de l'institution est précisément sa vertu. A leurs yeux, ils n'auront jamais assez de leviers pour remuer le monde. Ne vous ont-ils pas dit qu'ils voulaient le faire tourner d'Orient en Occident ?

Aussi, dès qu'on parle de réglementer les clubs, de manière à en arrêter, si cela est possible, la licence, ils feront revivre le club sous un autre nom; ils feront des banquets périodiques, espérant que ceux-ci échapperont aux formalités protectrices imposées à ceux-là. Ils ont à dire, pour la République, des choses qu'il ne faut pas que le gouvernement républicain puisse entendre. Habités des sociétés secrètes, il leur faut des comités secrets.

Ce qu'il y a de plus contraire aux lois d'une République, l'immixtion de l'armée dans la politique, est accepté comme une bonne fortune par les soi-disant républicains. Insensés ! s'ils étaient exaucés dans leur vœu impie, ou s'ils réussissaient dans leur tentative d'embauchage, ils engendreraient une hydre qui les dévorerait les uns après les autres. N'importe ! ce serait un si puissant agent de renversement contre leurs adversaires actuels ! Croirait-on que, même parmi les républicains modérés de la veille, on ose abandonner sur cette question le principe salutaire de la division des fonctions et des devoirs, et briser l'ancre indispensable à tous les gouvernements possibles, la discipline militaire ?

Les républicains dépossédés du pouvoir sont donc inexorables; ils sont donc capables de dire : Périssent la République, plutôt que notre puissance !

Quelques journaux ont annoncé ce matin que, dans un conseil tenu aujourd'hui à l'Élysée, il avait été décidé que la France interviendrait directement en Italie, avec le concours des autres puissances catholiques, au premier appel du souverain pontife.

Il faut, pour juger l'état des choses, se rappeler qu'un congrès devait se tenir à Gaète, pour arriver, de concert avec le Saint-Père, à l'arrangement de la question soulevée par un projet d'intervention collective. A ce congrès auraient été représentés non seulement les puissances catholiques, mais certains gouvernements du Nord qui professent une autre religion, tels que la Russie et le Wurtemberg.

Nous nous féliciterions d'apprendre qu'on eût renoncé à un mode de négociation, destiné à entraîner d'aussi longs délais. Nous avons toujours désiré voir le gouvernement faire acte d'initiative dans cette grave question, et nous ne doutons pas qu'en servant la cause des principes d'ordre et de religion en Italie, il ne travaille à se rendre plus facile la restauration complète de ces principes dans notre pays, principes et fin des révolutions, d'où tout part et où tout s'achève.

(Le Pays.)

On parle beaucoup d'une complication assez grave qui pourrait surgir à l'occasion de ce qu'on peut appeler une croisade catholique en faveur de Pie IX, le pape le plus libéral qui ait siégé sur le trône de Rome. On disait que la Russie avait manifesté l'intention de prendre part aux événements qui allaient s'accomplir, en envoyant sa flotte de la mer Noire dans la Méditerranée et dans l'Adriatique.

Dans ce but, M. de Titof, ambassadeur de Russie à Constantinople, aurait fait connaître au divan que la flotte impériale devait passer le Bosphore. Le divan aurait délibéré en grande hâte; il aurait même demandé l'avis des ambassadeurs étrangers, et après toutes ces délibérations réunies, il aurait été répondu à l'ambassadeur du czar par un refus de laisser passer la flotte. Sur quoi M. de Titof aurait déclaré que de gré ou de force la flotte passerait. Maintenant qu'advient-il de ce grave incident diplomatique ? C'est le cas de rappeler que le général Sébastiani, ambassadeur de France à Constantinople, se trouva dans des circonstances presque identiques, et par sa fermeté, son courage et son influence décida la Sublime-Porte à la résistance. Ces complications ne peuvent manquer de s'éclaircir prochainement et d'avoir un dénouement qui, il faut l'espérer encore, malgré les désirs impatientés de la Russie, ne sera pas l'invasion de Constantinople par les armées de l'empereur Nicolas.

On annonce la suppression prochaine des secours que distribuait le gouvernement aux nécessiteux de Paris, et l'on dit que cette suppression aura lieu à partir du 25 de ce mois. Les dépenses extraordinaires pour secours se sont élevées à près de 2 millions par mois depuis l'établissement de la République, sans

compter les distributions ordinaires des bureaux de bienfaisance des paroisses et les associations charitables.

Plus de 500 mille personnes, le quart de la population parisienne, prenaient part à cette liste civile de la misère et de la mendicité.

Il faut dire que cette misère était immense, en laissant même de côté, dans les ténèbres des mansardes où elles se cachent, les douleurs de la pauvreté honteuse, et qui mange de l'herbe pour ne pas dévoiler sa détresse. Maintenant encore on voit aux portes des casernes des infortunés couverts de haillons qui se disputent presque comme des animaux affamés quelques cuillères de soupe que leur accorde la charité de nos braves soldats. Avant-hier dimanche, au milieu de la brillante rue de Rivoli, ce spectacle mouillait de larmes les yeux des passants.

Le Mont-de-Piété de Paris reçoit tous les jours pour 60 mille francs d'engagements, et le plus souvent c'est l'infortune qui va y jeter ses derniers vêtements. L'industrie, les grandes affaires, les productions de luxe y sont mortes, et c'est à peine si depuis quelques jours on aperçoit quelque mouvement dans ces industries des meubles, qui jadis enrichissaient tant d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine. On ne fait plus à Paris d'affaires à longs termes; les billets à longues échéances y sont inconnus. La diminution menaçante du portefeuille de la Banque le prouve, même après une distance de douze mois entre les folies du gouvernement provisoire et les jours actuels d'indécise et douteuse tranquillité.

Les citoyens Louis Blanc et Caussidière écrivent aux journaux rouges qu'ils ne se présenteront pas devant la haute-cour nationale. Une des principales raisons qui empêchent M. Louis Blanc d'aller à Bourges, c'est que Paris est plus que jamais abandonné à l'empire de la force; on y épuise le scandale des arrestations arbitraires, la contre-révolution y est dominante et furieuse.

Quant au citoyen Caussidière, il pense qu'il est inutile d'aller grossir le nombre des victimes des ennemis de l'harmonie sociale; il trouve que les cachots, les pontons et les bagnes sont assez remplis comme cela.

Raton, arrange-toi comme tu pourras; Bertrand se promènera au grand air, pendant que tu dormiras dans les caves de la maison de Jacques Cœur.

On lit dans le *Moniteur Universel* :

On écrit de Bourges, 5 mars.

Les prisonniers de Vincennes sont arrivés hier à Bourges, à midi, par un convoi spécial du chemin de fer. Ils étaient placés dans trois voitures cellulaires et escortés par un fort détachement de gendarmerie mobile. M. Primorin, commissaire spécial de police et plusieurs agents de sûreté les accompagnent. Toutes les issues de l'hôtel de Jacques-Cœur sont interdites au public. Le service de la garde est fait par la garde nationale et par la troupe de ligne. Tout est ici dans le calme le plus parfait.

M. le général Marey-Monge a passé, hier, sur la belle place de Sérancourt, la revue de la garde nationale et des troupes de la 5<sup>e</sup> division de l'armée des Alpes et de la subdivision territoriale réunies à Bourges. M. le général Allouveau de Montréal avait pris le commandement de ces troupes dont la tenue était magnifique.

La garde nationale de Bourges, une des *connaisances intimes* de la 2<sup>e</sup> légion de Paris, assistait au grand complet à cette revue. Sa tenue, rigoureusement uniforme, était remarquablement belle.

Le *Salut Public* publie la lettre suivante :

Paris, 5 mars 1849.

Monsieur,

Les journaux de Paris vous apporteront, en même temps que ma lettre, des détails assez complets sur le départ des accusés de mai qui a eu lieu hier matin à trois heures.

M. Raspail, avant de monter dans la voiture cellulaire, s'était décoré de ses insignes de représentant. Il a protesté en termes très violents contre ce mode de transport qui semblait établir « quelque assimilation entre ces accusés illustres, et de vulgaires héros de cour d'assises. »

« Ah ! nom de Dieu ! s'est écrié Sobrier, si j'avais fait « l.... tous ces bourgeois en prison quand j'étais préfet « de police avec Caussidière, nous n'en serions pas là aujourd'hui; mais patience, on se verra ! »

Blanqui était sombre et taciturne comme à son habitude.

Le portrait de cet audacieux conspirateur ne circule guères qu'entre les mains des *fidèles*, comme une sainte relique. Je ne sais pas pourquoi il ne figure pas avec Lagrange, Proudhon, Pierre Leroux et *tutti quanti*, dans la

collection des célébrités rouges de ce temps-ci. J'essaierai d'en donner une esquisse à vos lecteurs :

Blanqui a 42 ans. Sa taille est moyenne, ses cheveux sont grisonnants, coupés en brosse au-dessus du front, comme ceux de Barbès. Le profil est anguleux, teint livide, regard terne, lèvres pincées. L'ensemble de ses traits, ravagés par de longues souffrances, révèle l'astuce, la finesse, la cruauté froide et hypocrite. La voix est aigre et glapissante comme chez tous les hommes d'une nature féline; il est boiteux et porte les jambes extrêmement arquées. Soit par goût, soit pour quelque infirmité qu'il tient extrêmement à dissimuler, Blanqui ne paraît jamais en public sans avoir les mains soigneusement gantées de noir.

Quelques jours après la révolution de Février, il arriva à Paris dans un délabrement affreux, perdant ses talons à travers ses bottes. Mais tandis qu'il étalait ses guenilles avec une sorte d'orgueil à la tribune du club fameux dont il était président, ses mains ne se produisaient devant son auditoire que scrupuleusement recouvertes d'une peau de chevreau.

Au 15 mai, lors de l'invasion de l'Assemblée nationale, je vis Blanqui à la tribune à côté de Raspail, au moment qu'il prononçait le discours qu'on peut lire encore au *Moniteur* de cette mémorable journée. Dans le désordre inspirateur, il était échevelé, et sa redingote avait laissé plus d'un lambeau dans la cohue, mais les gants noirs de Blanqui accompagnaient fidèlement son geste et pouvaient, en s'agitant au-dessus de la foule, servir de drapeau à ses amis.

« On condamnerait Blanqui à avoir la main coupée, disait un jour Martin-Bernard, qu'il ne demanderait qu'une faveur : celle de conserver son gant. »

La superstition populaire fera là-dessus quelque légende, plus tard.

Au faubourg St-Marceau, on croit que Blanqui est sorti du sein de sa mère portant sur chaque main un mot ineffaçable, écrit en lettres de sang. On ne dit point ce mot.

Sobrier est lyonnais. Les journaux lui donnent 57 ans. Il en porte 50 sur son visage, le plus insignifiant, le plus vulgaire visage qu'on ait jamais vu sur les épaules d'un garçon apothicaire. Il est plus petit que Blanqui et ne manque pas d'un certain courage personnel. Aucun homme au monde ne s'est donné plus de mal pour acquérir quelque esprit et quelque intelligence et n'y a moins réussi. Caussidière fut préfet de police avec lui le 25 février et s'en débarrassa trois ou quatre jours après, le trouvant trop *gamin*; passez-moi le mot, il est historique. C'est alors que Sobrier s'installa rue de Rivoli. Pendant trois mois les bons bourgeois de Paris ne sont passés devant cette terrible demeure qu'en faisant le signe de croix. Sobrier était l'effroi de la capitale. Les gens qui osaient s'aventurer dans les corridors du n° 16 de la rue de Rivoli, pour aller visiter Sobrier, le trouvaient dans son cabinet, où l'on n'arrivait qu'après avoir traversé vingt sentinelles à longues barbes, vêtues de rouge.

Le rédacteur en chef de la *Commune de Paris*, se tenait assis sur un fauteuil de cuir, le chef couvert d'un bonnet phrygien. Une large ceinture rouge le partageait en deux et laissait paraître de chaque côté les canons cannelés de deux énormes pistolets. Les murs de cet étrange sanctuaire étaient couverts de poignards, de fusils, de fleurets, de vieux tromblons, de pipes calottées, de caricatures du Charivari et de portraits de la vieille Montagne. Cela s'appelait : Les bureaux de la *Commune de Paris*.

On y dressait des listes de proscription; on y coupait, entre deux flacons de Cognac et en fumant la pipe de l'amitié, des têtes dont pas une, Dieu merci ! n'a encore quitté les épaules de son propriétaire; des fous, des imbéciles, des enfants, des ivrognes, des gamins, comme dit Caussidière, y jouaient à la petite terreur, s'amusant à épouvanter Paris qui s'épouvançait de très bonne foi. Cette frayeur est tout ce que l'histoire aura jamais raconté de plus bête, de plus honteux, de plus ridicule, de plus incroyable.

Dieu sait ! comme nous en avons ri, en dinant chez Beaurain, à cette même table où Sobrier dînait avec nous la veille, et d'où il ne se levait guère sans que quelque mauvais plaisant lui eût enfoncé le chapeau jusques sur le nez !

Barbès jouit d'une plus grande considération que Sobrier et a une toute autre importance dans le parti démocratique. Pour le physique, il est maigre, grand, pâle, brun et ressemble assez au portrait qu'on voit de lui dans la galerie des représentants. Ses amis ne savent exalter assez sa loyauté, sa probité, sa générosité chevaleresque. Ils l'appellent le Bayard de la démocratie et assurent qu'il a toutes les vertus dans le cœur. Cela est vrai; mais malheureusement il a le cœur dans la tête, et cette tête est tout ce que la nature fit jamais de plus insensé et de plus extravagant. Barbès se montre du reste parfaitement calme, et l'on m'assure de nouveau que, quoi qu'on en puisse dire, il ne se défendra pas devant la haute-cour de justice. Je crois pouvoir considérer ce renseignement comme certain.

Mme Courtais a demandé la faveur d'accompagner son mari. Elle a été placée dans le couloir de la voiture cellulaire. Le général paraît avoir une très grande sécurité. J'ai appris hier, d'une personne qui a visité M. Courtais il y a trois jours, à la Conciergerie, que M. de Lamartine a déposé entre les mains de cet accusé une déclaration

qui lui est très favorable. M. de Lamartine et M. le général étaient ensemble dans une salle retirée du palais de l'Assemblée nationale, au moment où l'Assemblée fut évacuée. Là ils eurent, dit-on, une explication qui justifia complètement le général. Cette explication eut lieu devant MM. Ulysse Pic, Hirschler et deux ou trois autres citoyens qui venaient de protéger la retraite de M. de Lamartine, menacé par les hommes du club de Blanqui.

Je vous enverrai bientôt d'autres détails qui auront pour vos lecteurs quelque intérêt, et je me borne à cette lettre. Je ne la finirai pas cependant sans vous dire que nous avons ici le plus magnifique temps du monde. On se croirait au mois de mai en Italie. Hier, les Champs-Élysées jusqu'au bois de Boulogne ne pouvaient suffire aux promeneurs. Le ciel est d'un bleu que Paris ne connaissait pas; les feuilles verdissent à vue d'œil, et il nous semble à nous, enfants des montagnes, que nous sentons d'ici l'odeur du thym et des violettes du pays! Puisse toute cette joie du ciel descendre un peu sur la terre et visiter nos esprits inquiets et nos âmes désolées! Puisse la Providence qui nous envoie le printemps des fleurs et du soleil, nous envoyer aussi le printemps de l'ordre et de la paix!

#### Nouvelles d'Italie.

Turin, 5 mars.

La commission chargée de présenter la réponse au discours de la couronne, a été reçue ce matin. M. Pareto, président de la chambre, a lu le discours.

Le roi a répondu que le plus parfait accord règne dans les États; que l'armée est florissante, que lui et ses deux fils sont prêts à tous les sacrifices pour l'indépendance italienne.

Rien de saillant sur nos frontières; notre parlement s'occupe toujours d'affaires d'une médiocre importance, avec le verbiage que vous connaissez aux assemblées italiennes.

Les Autrichiens continuent, dit-on, leurs vexations en Lombardie. Vous pouvez être sûrs que les Italiens ne se soulèveront pas, même lorsqu'ils auront perdu leur dernier écu et subi les derniers outrages.

Ils attendent avec courage qu'on les délivre. Le bruit de l'entrée des Autrichiens en Toscane ne se confirme pas, non plus que l'intervention de nos troupes pour prêter main-forte aux Toscans.

Rome, 24 février.

L'Assemblée a décrété que le drapeau de la République romaine aura un aigle au milieu, entouré d'une couronne civique et les faisceaux consulaires dans ses serres.

L'Assemblée a émis le vœu que les biens ecclésiastiques fussent séquestrés.

Elle a rendu le décret suivant :

1° Il sera fait une réquisition de toutes les cloches inutilisées à Rome, pour faire des canons ;  
2° Seront exceptées les cloches des basiliques, des paroisses et églises nationales, ainsi que celles ayant un prix comme objets d'art, ou qui méritent d'être conservées.

Le général Zamboni a été transféré au palais Saint-Ange.

Le pouvoir exécutif hâte les armements, soit pour les diriger aux frontières menacées, soit pour empêcher les brigandages qui ont lieu ici.

Le 25, l'Assemblée a sanctionné la loi sur l'emprunt forcé sur les riches et les négociants, dans la proportion suivante sur le revenu :

De 10 à 20 mille francs le 5°.  
De 20 à 30 » le 4°.  
De 30 à 40 » le 3°.  
De 40 à 60 » la moitié.  
De 60 et au-dessus les deux tiers.

Le ministre de l'intérieur a, par une circulaire aux provinces, provoqué un soulèvement général, pour le cas où les Napolitains et les Autrichiens mettraient le pied sur le territoire de la République romaine.

Florence, 28 février.

Le gouvernement provisoire, considérant que la patrie est en danger, a décrété la mobilisation de toute la garde nationale y compris la réserve de 18 à 30 ans inclus.

Les troupes partent pour les confins du Modénais, afin de s'opposer à l'entrée des Autrichiens en Toscane.

Les proclamations les plus énergiques ne font pas défaut; reste à voir quels en seront les effets.

#### Chronique parisienne.

Ce matin, le président de la République, a passé en revue, au Champ-de-Mars, environ quinze mille hommes de troupes tirées de la garnison de Paris et

des environs. Chaque brigade était sur le pied de guerre, en tenue de campagne, avec le génie et l'artillerie. Il n'y avait point de cavalerie. Louis-Napoléon était accompagné du général Changarnier, commandant en chef du département de la Seine, du général Rullières, ministre de la guerre, des généraux Neumayer, commandant la première division militaire, et Dulac, commandant la place. Le président de la République a distribué huit décorations, dont une à une cantinière du 24<sup>e</sup> de ligne.

— Le bruit d'une intervention autrichienne en Toscane et dans la Romagne, paraît se confirmer. Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, il était question plus que jamais de l'entrée des Autrichiens dans ces deux États. Au premier jour, cela est plus que probable, cela sera passé à l'état de fait accompli.

— Le supplément d'instruction dans l'affaire de MM. de Bonnard, de Sérignac et Clovis Mortier, prévenus d'avoir détourné les fonds d'une quête faite au club dit de la *Fraternité*, au profit des enfants du sieur Cornu, condamné de jure, n'étant pas encore terminé, le tribunal correctionnel de la Seine (6<sup>e</sup> chambre), a prononcé une nouvelle remise à huitaine.

— Par ces jours de beau soleil, la foule des promeneurs s'arrête, aux Tuileries, devant le fameux arbre du 20 mars qui, à cette époque, est ordinairement le premier en feuilles. Cette année, par suite de la précocité de la saison, l'arbre du 20 mars est déjà, aujourd'hui 6 mars, au moment d'avoir ses feuilles. C'est un événement qui suffit pour occuper la population parisienne. Les vieux grognards prétendent que cette précocité de l'arbre du 20 mars est due à l'avènement d'un Bonaparte, comme chef de la République.

— Qui croirait jamais que l'anniversaire de cette saturnale socialiste de la désorganisation du travail puisse être célébré par un banquet? Cela est pourtant, et l'annonce de cet anniversaire de la création de la commission du Luxembourg, vous fait connaître que le banquet de l'Égalité sera donné par les *délégués du Luxembourg* et les associations ouvrières du département de la Seine, le dimanche 13 mars 1849, à onze heures précises, dans l'établissement de l'Association fraternelle des Cuisiniers réunis, barrière de Sèvres, 49.

Le prix des billets est fixé à 1 fr. Les dames seront admises.

Admirable anniversaire, en vérité, qu'on célèbre tous les jours dans les comptoirs abandonnés, dans les usines fermées, dans les ateliers déserts et dans les mansardes glacées où les familles des ouvriers meurent de faim! Mais les délégués du Luxembourg existent toujours comme tant d'autres associations dangereuses.

— Le prince de Joinville part décidément pour le Brésil, où il va mettre en exploitation les immenses propriétés que la princesse possède dans la province de Sainte-Catherine.

— On vient d'essayer dans les États-Unis le porteur-amarre Delvigne; ces essais ont obtenu un succès complet.

— Le roi de Prusse vient de donner l'ordre de l'Aigle-Rouge de deuxième classe à notre compatriote le célèbre Clot-Bey, médecin du vice-roi d'Égypte. Clot-Bey est inspecteur du corps des médecins du vice-roi, et réside au Caire en ce moment.

— Le mouvement électoral commence à se faire sentir. A l'exemple de la réunion de la rue de Poitiers, qui a pris les devants, la réunion du conseil d'État et les montagnards vont aussi former leur comité. Nous ne savons pas encore quel manifeste sortira de l'officine électorale des socialistes; nous attendons avec impatience ce qu'ils diront à la France et au monde, ces régénérateurs, ces transformateurs qui n'inspirent plus que du mépris quand ils s'imaginent souffler la terreur.

De toutes les réunions, celle dite des Beaux-Arts ou de l'Institut est la seule qui, jusqu'à présent, ait formulé son programme.

— MM. les maires du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, accompagnés de plusieurs officiers de la garde nationale, sont venus déposer chez M. de Lamartine, le drapeau tricolore que les citoyens des deux arrondissements avaient porté le 24 février, de la chambre des députés à l'Hôtel-de-Ville. C'est le premier qui ait été arboré au moment de la proclamation de la République.

M. le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, parlant au nom des deux députations, a dit à M. de Lamartine que ce drapeau, désormais historique, ne pouvait être mieux placé que dans la demeure d'un des citoyens

qui l'avaient le plus honorablement défendu.

M. de Lamartine a exprimé sa reconnaissance.

« Ce drapeau, a-t-il dit, me sera doublement cher, parce qu'il est le premier aussi qui ait donné à cette République le caractère de nationalité, de modération, d'unanimité et de tradition avec nos beaux souvenirs historiques.

« Si jamais cette République était attaquée ou par ses exagérateurs ou par ses ennemis, vous viendriez vous rallier ici sous ses couleurs, elles retrouveraient en moi la même voix et le même bras pour les défendre. »

— La femme Bussière, qui tient un débit de vins à la barrière Fontainebleau, avait demandé, au nom de son mari, condamné à cinq ans de détention par le conseil de guerre, que les portes de la prison lui fussent ouvertes pour qu'il pût voir et embrasser son enfant malade et en danger de mort. Cette demande, grâce aux démarches actives du défenseur de Bussière, qui s'est porté sa caution, a été accueillie. Le condamné est venu seul, aujourd'hui, à la barrière Fontainebleau. Il a passé une partie de la journée avec sa femme, ses enfants et ses voisins. Fidèle à la promesse qu'il avait faite, il est rentré le soir à la prison qu'il avait quittée le matin.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 6 Mars 1849.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST, PRÉSIDENT.

A une heure et demie la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la 5<sup>e</sup> délibération de la loi électorale.

L'art. 1er est adopté sans discussion.

La commission propose de modifier ainsi l'art. 2:

Elle comprendra par ordre alphabétique:

1° Tous les Français âgés de 21 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et habitant dans la commune depuis six mois au moins;

2° Ceux qui n'ayant pas atteint, lors de la formation de la liste, les conditions d'âge et d'habitation, les acquerront avant sa clôture définitive.

Les militaires en activité de service seront portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ.

M. LE PRÉSIDENT: Alors nous allons procéder au scrutin de division sur cet article pour constater le nombre de membres présents.

Il est procédé au scrutin de division dont voici le résultat:

Nombre des votants,	612
Majorité absolue,	307
Pour l'adoption,	609
Contre,	05

Cet article est adopté.

MM. Durlon, Bruchner et autres représentants du Haut et du Bas-Rhin ont présenté un paragraphe additionnel à cet article.

Il est ainsi conçu:

« Les individus nés en France de parents étrangers, lorsqu'ils réunissent la double condition d'âge et de résidence prescrite au § 1er, et qu'ils auront satisfait à la loi de recrutement, pourvu que leur demande d'inscription soit accompagnée de la déclaration ordonnée par l'art. 9 du code civil. »

Cet amendement est rejeté après une épreuve douteuse.

M. Koenig propose le paragraphe additionnel suivant à l'art. 2:

« La liste électorale comprendra encore une liste supplémentaire, indiquant tous les citoyens de la commune âgés de plus de 20 ans, mais n'ayant pas encore atteint leur vingt-unième année, ainsi que la date précise de leur naissance. »

M. Koenig développe son amendement, qui est repoussé par la commission et rejeté par l'Assemblée.

M. H. Didier propose un paragraphe additionnel ainsi conçu:

« Toutefois, seront compris sur la liste des communes où ils habitent les citoyens qui, en vertu du décret de l'Assemblée du 19 septembre, ont quitté la France pour aller s'établir en Algérie. »

Cet amendement n'étant pas imprimé, l'Assemblée décide qu'elle le prend en considération et le renvoie à la commission.

Les six premiers paragraphes de l'article 5 sont maintenus.

Sur le septième paragraphe, qui exclut de la liste des électeurs les faillis non réhabilités, il n'y a pas moins de douze amendements.

La discussion s'établit sur l'amendement de MM. E. Leroux et Huré, qui proposent de rédiger ainsi ce paragraphe 7:

« Les faillis qui n'ont pas obtenu un concordat ou qui n'ont pas été réhabilités. »

M. Emile Leroux développe son amendement. Il n'est pas possible, dit-il, qu'on veuille priver des droits d'électeurs le failli concordataire, que des pertes immenses, le contre-coup des commotions politiques ont seuls contraint à déposer son bilan. On dit que la loi de 1791 avait admis cette exclusion. Mais la loi de 1791 était trop sé-

vère; la commission elle-même l'a reconnu, puisqu'elle a écarté la disposition de cette même loi qui frappait de l'exclusion jusqu'aux fils des faillis eux-mêmes.

Cet amendement est repoussé par la commission. M. Rondeau défend le principe de l'amendement. Il soutient que refuser le droit électoral aux faillis concordataires c'est manquer de respect à la chose jugée.

M. VEZIN, au nom de la majorité de la commission: La commission, en adoptant la rédaction que vous avez adoptée, a eu surtout pour but de resserrer le frein moral qui prévient les faillites. La commission repousse les concordataires parce que l'expérience a trop prouvé que les concordats sont accordés bien plus en vue des intérêts des créanciers que d'après une juste appréciation de la moralité du failli.

M. BILLAULT, au nom de la minorité de la commission: Il faut bien distinguer entre la réhabilitation obtenue après une condamnation correctionnelle et pénale et la réhabilitation à la suite d'une faillite. Pour cette dernière, elle n'est possible qu'après le paiement intégral de la dette, et cette condition ne dépend nullement de la volonté du failli. Vous priveriez donc un citoyen de ses droits civiques, seulement parce qu'il ne peut payer ses dettes, mais alors vous ne devriez pas être moins sévères pour tous les individus insolubles. Cependant vous ne leur refuserez même pas l'éligibilité. J'appuie l'amendement de toutes mes forces. Une étude plus approfondie de la question, un examen plus sérieux m'a décidé à revenir sur mon vote. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée adopte par division l'amendement de M. Rondeau, qui est ainsi conçu:

« Les faillis qui n'ont pas obtenu un concordat ou qui n'ont pas été excusés par jugement ou qui n'ont pas été réhabilités. »

La rédaction de ce paragraphe est ainsi modifiée par la commission:

« Les faillis qui, n'ayant pas obtenu un concordat ou n'ayant pas été excusés par jugement, conformément à l'article 538 du code de commerce, n'ont pas été d'ailleurs réhabilités. »

Le scrutin de division est demandé sur cette rédaction définitive du paragraphe. Il y est procédé et en voici le résultat:

Nombre des votants,	743
Majorité absolue,	357
Pour l'adoption,	301
Contre,	212

L'Assemblée a adopté le paragraphe 7.

M. Besancon propose un amendement dont voici les termes: « Cependant les faillis concordataires ne seront admis à exercer leur droit électoral que lorsqu'ils auront rempli les conditions du concordat et payé les dividendes échus. »

Cet amendement est pris en considération et renvoyé à la commission.

M. Gent propose le paragraphe additionnel suivant:

« Ceux qui auront été condamnés pour avoir fait usage de faux poids et de fausses mesures ou falsifié des substances alimentaires ou boissons, aux termes des articles 78 et 83 du code pénal. »

Cet amendement est pris en considération et renvoyé à la commission.

Le dernier paragraphe est adopté avec une modification légère proposée par la commission.

La commission propose, à son tour, un paragraphe additionnel qui modifie quelque peu un amendement de M. Parenteau. Ce paragraphe de la commission est ainsi conçu:

« Les paragraphes 5, 4 et 3 ne seront point appliqués aux individus dont la condamnation, pour l'une des causes énoncées dans ces paragraphes, remontera à plus de cinq ans de la promulgation de la présente loi. »

M. Joly propose un sous-amendement ainsi conçu:

« Les dispositions de l'article ci-dessus n'auront pas d'effet rétroactif et ne s'appliqueront pas aux individus condamnés avant la promulgation de la présente loi. »

Cet amendement n'est pas pris en considération, et le paragraphe de la commission est rejeté.

M. Favreau propose le paragraphe additionnel suivant:

« Toutefois, les citoyens qui, depuis leur condamnation, ont été nommés membres des divers conseils électifs, ou officiers de la garde nationale, seront inscrits sur la liste électorale. »

M. Favreau développe son amendement, qui est repoussé par la commission et rejeté.

Le vote sur l'ensemble de l'art. 5 est réservé.

La séance continue.

### Nouvelles de Lyon.

Hier, par un soleil magnifique, M. le maréchal Bugeaud sortait de son hôtel à onze heures et demie, suivi d'un nombreux état-major pour diriger la jetée d'un pont sur le Rhône, à la hauteur du faubourg de Bresse.

Une foule immense était accourue pour jouir du spectacle des manœuvres et aspirer les brises déjà tièdes de la vallée du Rhône.

À l'arrivée du maréchal, les équipages nécessaires à la jetée du pont sont descendus sur le rivage, et au même moment, le 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs et deux batteries d'artillerie flanquées contre le coteau, pro-

tégeaient par un feu bien nourri les travaux des pontonniers et des soldats du génie, et balayaient la rive opposée. À midi 25 minutes, la première travée était jetée, et en une heure le pont était complètement achevé.

Avant l'arrivée du maréchal, le fort Montessuy était occupé par la division du général Duchaussoy qui se composait de 2 bataillons du 6<sup>e</sup> de ligne, 2 bataillons du 53<sup>e</sup>, 1 bataillon du 19<sup>e</sup> et un escadron du 9<sup>e</sup> dragons. Ces troupes, portées sur la hauteur, étaient admirablement placées pour la défense.

Sur le quai se trouvait le général Chasseloup-Laubat, prêt à descendre sur le rivage et à franchir le pont. Il commandait le 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, 2 bataillons du 19<sup>e</sup> léger, 2 bataillons du 32<sup>e</sup> de ligne.

Enfin un peu en arrière, se trouvait le général de Grammont à la tête de la cavalerie. Aussitôt que le pont a été terminé, une avant-garde du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs a passé au pas de charge. Il était suivi du maréchal et de son état-major. Venaient ensuite les divisions des généraux Chasseloup-Laubat, de Grammont et Duchaussoy.

Une fois sur la rive opposée, l'armée, commandée par le maréchal Bugeaud, s'est mise en marche l'infanterie en colonnes, et par échelons, l'artillerie au centre, et la cavalerie en colonnes serrées fermait la marche. La division du général Duchaussoy formait la réserve. Après un simulacre de la bataille d'Isly exécuté avec beaucoup de précision, le maréchal Bugeaud s'est entretenu un instant avec les officiers généraux et les chefs de corps. La retraite a sonné, et vu l'heure avancée, il n'y a pas eu de défilé; chaque corps est retourné dans ses cantonnements.

La tenue admirable de nos troupes, l'éclat d'un beau jour, la température du printemps, toutes les circonstances favorables se sont réunies pour rendre la fête complète. Nous n'avons pas appris qu'il soits arrivé aucun accident. M. le maréchal a partout reçu, sur son passage, des marques de sympathie.

— Le gérant du *Peuple Souverain* comparait hier devant le tribunal de police correctionnelle pour l'affaire des officiers du 8<sup>e</sup> hussards, dont nous avons donné dans le temps connaissance à nos lecteurs. Il a été condamné à 300 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts.

— L'autorité municipale va, dit-on, prendre un arrêté qui interdira la crie des journaux sur la voie publique. Des marchands à poste fixe seraient tenus de vendre indistinctement tous les journaux.

Le fait est que, bien souvent, vers dix heures du soir, on entend des vendeurs qui menacent de crier toute la nuit et d'empêcher de dormir, si on ne leur achète pas leurs journaux; ils tiennent parole pendant assez longtemps, pour qu'on soit à peu près forcé de leur en acheter pour les faire taire.

— Hier, à quatre heures, un énorme chien de boucher courait au devant du char de ses maîtres, sur le quai du Rhône, en face du Collège, et épouvantant les enfants en se dirigeant sur eux la gueule béante. Il s'est jeté sur un promeneur dont il a saisi la jambe, et grâce à la résistance de la botte, ses dents n'ont laissé aucune trace.

Quant aux bouchers, témoins du fait, ils en riaient comme d'une plaisanterie.

La police devrait veiller à ce que ces animaux, dangereux pour la plupart du temps, fussent toujours muselés.

— Dimanche prochain, 11 courant, Monseigneur le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, consacra le grand-autel nouvellement érigé dans l'église de Saint-Bonaventure.

Ce monument remarquable est dû au ciseau de M. Allozio, d'après les dessins de M. Benoit qui dirige la restauration de cette antique et vaste basilique.

La cérémonie commencera à neuf heures.

— M. Lajard, notre intendant militaire, est parti hier pour occuper le nouveau poste auquel il a été élevé, celui d'intendant militaire des Invalides. Il emporte avec lui l'estime et les regrets de tous les officiers-généraux et officiers-supérieurs, ses contemporains de service militaire.

M. le préfet du Rhône vient d'adresser aux maires des départements une circulaire par laquelle il les invite à ne donner de passeport ou de visa pour le département du Cher à aucun condamné politique libéré, assujéti à la surveillance légale.

— Il paraît que les exploitations de la houille dans le bassin de Rive-de-Gier sont encombrées de charbons, à cause de la faible dépense qui en a été faite cet hiver.

— Aujourd'hui jeudi aura lieu une éclipse de lune.

Ce phénomène est le seul de ce genre qui soit visible dans l'année 1849. Le commencement de l'éclipse aura lieu à 11 heures 34 minutes du soir, aujourd'hui 8 mars; le milieu le 9 mars, à 1 heure 5 minutes du matin, et la fin à 2 heures 34 minutes. La pénombre sera remarquable dès 10 heures 20 minutes du soir, c'est-à-dire une heure avant le commencement de l'éclipse, et se prolongera du même espace de temps à dater de la fin de l'éclipse.

### Nouvelles diverses.

Il importe de signaler à l'attention du monde scientifique et à celle du gouvernement une invention qui serait appelée à faire subir une révolution entière à la fabrication des armes à feu. Un Portugais, le frère du savant vicomte de Santarem, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Barros avait résolu un problème dont la solution était en vain cherchée depuis longtemps. Pendant son séjour à Paris, M. de Barros, avec le concours d'un habile mécanicien, M. de Coster, serait parvenu à construire une machine remarquable par sa simplicité et par la précision de ses mouvements. Sans entrer dans des détails techniques, nous nous bornerons à exposer que deux ouvriers peuvent livrer par heure douze bois de fusil d'une confection parfaite et tous identiques. La machine produit six bois de fusil du coup, par conséquent six bois de fusil par demi-heure. La facture de chacun d'eux demande donc une demi-heure. Remis en cet état à un ouvrier monteur, cet ouvrier met trois heures et demie à monter le fusil. En tout, quatre heures. Par le système employé jusqu'à ce jour, la même opération exige douze heures: ce serait donc une économie de huit heures sur la confection du tout. L'économie de la main-d'œuvre étant proportionnelle à l'économie du temps, ce serait donc dans le prix de revient une économie de 67 p. 0/0. Des expériences nombreuses ont été faites en présence de personnes compétentes et qui sont à la tête des arts mécaniques. L'invention intéressant les différentes puissances européennes, des membres du corps diplomatique étranger ont voulu voir fonctionner cette ingénieuse machine. L'ambassadeur d'Espagne, le général Prével, les généraux espagnols Pielago et Brocheto, le prince Pio, les chargés d'affaires du Portugal et du Mexique ont donné à M. de Barros et à M. de Coster, une approbation des plus flatteuses.

### Nouvelles étrangères.

VIENNE, 27 février. — La perte des Autrichiens dans la Transylvanie est confirmée. Ils ont été battus à Szasvarod. C'est le général Bem qui a battu aussi les impériaux à Deva, le 9 février, sur le pont de Piski. La lutte a duré depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Un régiment a été presque anéanti. Près d'Alvintz, l'aile droite autrichienne a été repoussée.

Le 12, les impériaux se sont concentrés près de Hermanstadt.

Bem s'est rapproché de Hermanstadt.

Les officiers autrichiens sont indignés de l'entrée des Russes en Transylvanie; ils la considèrent comme une tache à l'honneur de la glorieuse armée autrichienne, et sont furieux du délaissement de la Transylvanie sous le rapport militaire, qui a rendu nécessaire le secours des Russes.

### VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi 10 mars 1849, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place de l'Espérance, à Lyon, à la vente aux enchères publiques de meubles et effets saisis, consistant: en tables de café à dessus de marbre, chaises, poêles, billards, glaces, pendule, et autres objets. La vente sera faite au comptant.

C. BARANGE.

### A LOUER DE SUITE

### Une Tannerie

A Sainte-Foy-lès-Lyon, sur le bord de la Saône, aux portes de Lyon.

Cette tannerie se compose de soixante-sept fosses, cinquante-huit cuves et plusieurs vases à recevoir les eaux; tous les avantages que l'on peut désirer pour les travaux se trouvent réunis dans ce local, les eaux sortant d'une source d'eau vive, se répandent d'elles-mêmes par le moyen de conduits dans tous les vases et dans le travail dit de rivière. On trouvera en outre les greniers nécessaires pour recevoir les écorces; un logement bourgeois composé de cinq pièces ayant vue sur le quai.

Cette tannerie pourrait se diviser au besoin.

S'adresser, pour les locations, à M<sup>me</sup> veuve RENARD, demeurant dans ladite tannerie.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.